

la lettre

du service public des déchets

n°7 - Janvier 2023

sictOm
sud gironde
Service public des déchets



Le mot du président

Je tiens tout d'abord à vous souhaiter, avec l'ensemble des élus et des agents du Sictom du Sud-Gironde, une belle année 2023. J'en profite pour vous tenir informé de nos avancées.

Les évolutions annoncées l'an dernier se poursuivent en 2023 pour l'ensemble des usagers du Sictom du Sud-Gironde. Tout d'abord, trier est beaucoup plus simple puisque vous pouvez désormais mélanger papiers, cartonnettes avec les emballages plastiques et métalliques. C'est aussi la raison pour laquelle progressivement les bornes bleues vont être remplacées par des bornes de couleur jaune. Ainsi vos papiers, vos petits emballages en métal et tous les autres emballages en plastique iront tous dans la même borne jaune (voir tous les détails en page 4).

Ces évolutions ont été rendues possibles par la modernisation du centre de tri qui accueille nos emballages et nos papiers.

Nous poursuivons aussi l'expérimentation menée sur 5 communes (Balizac, Hostens, Louchats, Saint-Symphorien et Toulence) où les habitants ont reçu un bac jaune permettant la collecte en porte à porte tous les 15 jours.

Tous ces projets que nous portons pour vous faciliter la vie au quotidien ne seront efficaces que si vous vous engagez aussi à nos côtés, chaque jour, dans des gestes simples et citoyens pour plus d'écologie et d'économies.

En effet, nous évoquons depuis plusieurs années l'évolution forte des coûts de gestion des déchets et dont la maîtrise est indépendante de nos services (voir détail page 2). En effet, dans vos ordures ménagères, c'est-à-dire dans votre poubelle noire, nous constatons encore trop de déchets pour lesquels des solutions de tri ou de compostage existent. Ces erreurs impactent fortement les coûts alors qu'il serait si facile de les réduire. Nous comptons donc sur vous pour alimenter les bornes jaunes et vertes près de chez vous et aussi pour mettre en pratique le compostage. Sachez que des composteurs sont proposés gratuitement après un atelier d'une heure seulement (voir page 3).

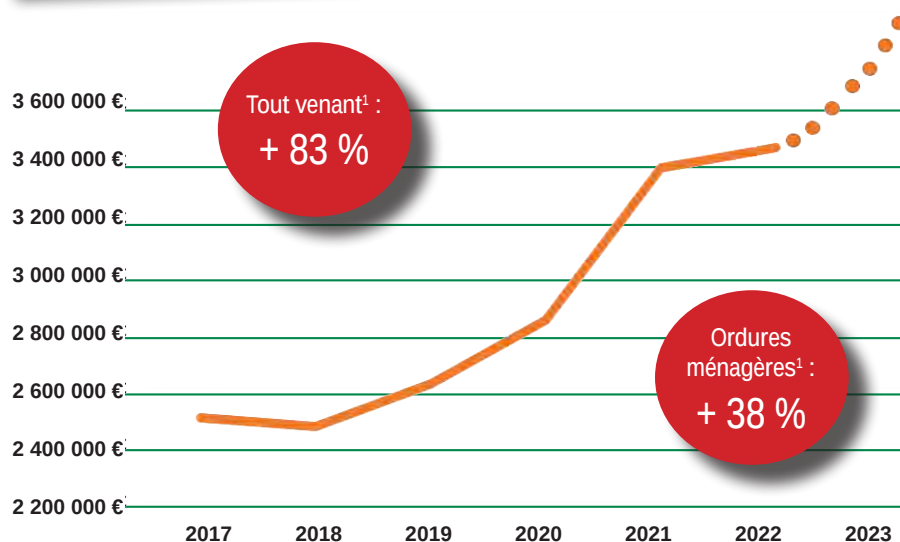
Tous les élus des 85 communes du territoire sont fortement impliqués sur toutes les questions relatives à la maîtrise des coûts et aux actions en faveur de la réduction des déchets. Nos actions de sensibilisation se renforceront donc en 2023.

Vous pouvez nous y aider au quotidien en triant et en compostant. Je vous en remercie tous par avance pour que l'année 2023 soit plus responsable.

Christophe DORAY
Président du Sictom du Sud-Gironde



LE COÛT DU TRAITEMENT DES DÉCHETS



Les coûts poursuivent leurs flambées depuis plusieurs années (TGAP² + coût de traitement) alors que nos charges de structures restent stables. Les seules options pour limiter l'augmentation sont la réduction des déchets et le renforcement du geste de tri des emballages et des papiers.

LE COÛT DES ERREURS DE TRI



¹ Evolution du coût du traitement entre 2019 et 2023

² TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes perçue par l'Etat

³ Augmentation des coûts 2022 par rapport à 2021 du fait de l'effondrement des cours de reprise des matériaux

QU'Y A-T-IL DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES QUE NOUS COLLECTONS ?

Solution 1
- 92 kg



235 kg
par habitant et par an !!



Solution 2
- 88 kg



Solution 3
- 8 kg



Trions plus !

188 kg

de nos déchets ont déjà une solution !

Les solutions !

- **Solution 1** : Obtenez un composteur gratuit après avoir participé à un atelier d'une heure (ou achat possible à 10€). Plus d'infos : reservation@sictomsudgironde.fr.
- **Solution 2** : Plus de 300 points d'apport volontaire sont répartis sur le territoire. Retrouvez la liste sur : sictomsudgironde.fr/cartographie
- **Solution 3** : Le centre de recyclage et les 4 déchèteries sont accessibles gratuitement avec un code ou une carte. Plus d'infos : sictomsudgironde.fr/decheteries/

LES CONSIGNES DE TRI SE SIMPLIFIENT !

Depuis le 1^{er} janvier 2023, votre geste de tri est simplifié ! Désormais **TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS SE TRIENT ENSEMBLE** ! Vous pouvez déposer tous les emballages et papiers dans le même contenant : le conteneur d'apport volontaire signalisé en jaune. Ainsi, le conteneur signalisé en bleu devient jaune (la signalétique des bornes en bleues sera progressivement remplacée).

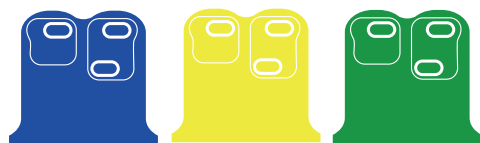
Ce qui change pour vous ?

Et comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, **les consignes de tri sont simplifiées** : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et, fait nouveau, tous les emballages en plastique, sans exception. Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourt, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée... Les emballages en verre, eux, sont toujours à déposer dans le conteneur à verre.



Vidés, en vrac et séparés. Inutile de les laver !

Point d'apport volontaire
2022



devient



Point d'apport volontaire
2023

